

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PROEX FG

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PROEX FG

Numéro du produit 62848

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Biocatalyseur Industrie Agro-Alimentaire Applications industrielles diverses

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

**Sds No.** 62848

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Resp. Sens. 1 - H334

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

## **PROEX FG**

Mentions de mise en garde P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection

respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient PROTEINASE

## 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

PROTEINASE 2.5 - < 5%

Numéro CAS: 9001-92-7 Numéro CE: 232-642-4

#### Classification

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Resp. Sens. 1 - H334 STOT SE 3 - H335

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

Information générale Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau (200-300 ml). Consulter un

médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer

immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation. Toux. Essoufflement. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Les effets peuvent

être retardés.

**Ingestion** Peut provoquer une irritation.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux.

## **PROEX FG**

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Les effets peuvent être retardés.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Produits de combustion dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

> sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter la formation de brouillards. Ne pas laisser sécher.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés

à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

> Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Ne pas laisser sécher. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Nettoyer soigneusement

les objets et zones contaminés, en respectant les règlementations en matière

d'environnement.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des

déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section

8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Eviter la formation de brouillards. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.

Ne pas laisser sécher.

## **PROEX FG**

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures comprises entre 0°C et 25°C.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **PROTEINASE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 0.00006 mg/m3 WEL = Workplace Exposure Limit.

## PROTEINASE (CAS: 9001-92-7)

DMEL 60 ng/m3

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Equipements de protection





## Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

## Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

## Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

## Mesures d'hygiène

Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## **PROEX FG**

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un

appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P3. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque

"CE".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Ambré.

Odeur Légère.

Seuil olfactifPas d'information disponible.pHPas d'information disponible.Point de fusionPas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair
Pas d'information disponible.

Taux d'évaporation
Pas d'information disponible.

Facteur d'évaporation
Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)
Pas d'information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pas d'information disponible.

Autre inflammabilité
Pas d'information disponible.

Pression de vapeur
Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

Densité relative 1.2

**Densité apparente** Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Non-miscible à l'eau.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'autoinflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible.

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Explosif sous l'influence d'une flamme

lialilillo

**Propriétés comburantes** Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

## **PROEX FG**

Autres informations Non disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage prescrites.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

dangereuses stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la formation de brouillards. Ne pas laisser sécher.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun connu.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. En cas d'échauffement, des

dangereux vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Pas d'information disponible.

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation

Peut être légèrement irritant pour la peau.

cutanée

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Peut être légèrement irritant pour les yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

Pas d'information disponible.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

## **PROEX FG**

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation. Essoufflement. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Toux. Les effets peuvent

être retardés.

**Ingestion** Peut provoquer une irritation.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

Peut provoquer une allergie respiratoire.

## Informations toxicologiques sur les composants

## Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Provoque une irritation cutanée.

cutanée

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires** Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

**PROTEINASE** 

respiratoires par inhalation.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

vitro

Essais de génotoxicité - in Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

vivo

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

**Toxicité** Aucune information disponible.

## Informations écologiques sur les composants

## **PROTEINASE**

#### toxicité aquatique aiguë

## **PROEX FG**

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heure: >18.4 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - CE<sub>50</sub>, 48 heure: 3.24 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

ErC50, 72 heure: 0.518 mg/l, Algues

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

## **PROTEINASE**

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable. OECD 301

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

## **PROTEINASE**

Potentiel de Le produit n'est pas bioaccumulable.

bioaccumulation

Coefficient de partage log Pow: < 0

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

## **PROTEINASE**

Mobilité Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

## **PROTEINASE**

**Résultats des évaluations** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB** 

12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux.

## **PROEX FG**

Méthodes de traitement des

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec

les autorités pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

## 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

déchets

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

## 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

#### Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE)  $N^{\circ}$  1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION,

LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro

d'entrée: 3

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## **PROEX FG**

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅o: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N°

Resp. Sens. 1 - H334: Méthode par le calcul.

1272/2008

Commentaires sur la révision C'est la première version.

Date de révision 24-09-21

## **PROEX FG**

Numéro de version 1.000

Numéro de FDS 62848

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H315 Provoque une irritation cutanée.

intégralité H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Signature J Spenceley

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.